

Pour les banques AMA: montants bruts des pertes relatives aux risques opérationnels de l'année écoulée, répartis par segments d'affaires et par types d'événements

ID	Dénomination	Commentaires
Colonnes		
01–07	Définition des types d'événements	Circulaire «Risques opérationnels», annexe 3
08	Total pour chaque segment d'affaires	Pour chaque segment d'affaires, les chiffres représentent la somme (nombre d'événements et montant total des pertes) ou le montant maximum (perte individuelle maximale) par type d'événement.
	Seuil appliqué dans la collecte de données internes relatives aux pertes	Circulaire «Risques opérationnels», Cm 80
09, 10	Le plus bas / Le plus haut	S'il n'y a qu'un seuil pour l'ensemble des événements d'un segment d'affaires donné, seule la colonne «Le plus bas» doit être remplie. S'il existe différents seuils applicables dans le même segment d'affaires, les deux colonnes devront être remplies.
Lignes		
	Définition des segments d'affaires	Cf. formulaire OPR.
	Attribution des pertes aux segments d'affaires	Circulaire «Risques opérationnels», annexe 2, B. Les informations requises pour chaque segment d'affaires doivent être rapportées en tenant compte des seuils appliqués (cf. ci-dessus).
01, 04, 07, 10, 13, 16, 19, 22	Nombre d'événements	Nombre d'événements enregistrés par segment d'affaires. Un événement générateur de pertes influant sur plusieurs segments d'affaires doit être rapporté dans tous les segments d'affaires où le montant brut de la perte excède le seuil fixé.
02, 05, 08, 11, 14, 17, 20, 23,	Montant total des pertes	Montant total des pertes enregistrées par segment d'affaires, réparti par types d'événements.
03, 06, 09, 12, 15, 18, 21, 24,	Perte individuelle maximale	Perte individuelle maximale enregistrée par segment d'affaires.
25–27	Total pour chaque type d'événement	Pour chaque type d'événement, les chiffres représentent: <ul style="list-style-type: none"> – Le nombre total d'événements, dépassant le seuil fixé par type d'événements, pour l'ensemble des segments d'affaires. Du fait que, dans cette rangée, les événements influant plusieurs segments d'affaires ne sont comptés qu'une fois, ce total peut être inférieur au total des événements par segments d'affaires. – L'addition des montants totaux des pertes pour chaque segment d'affaires. – La perte individuelle maximale, qui correspond à la perte individuelle la plus élevée (au-dessus des seuils fixés) pour un type d'événement donné et par rapport à l'ensemble des segments d'affaires. Du fait qu'un événement peut influencer et être réparti sur plusieurs segments d'affaires, le chiffre indiqué peut être supérieur au plus élevé des montants de pertes individuelles maximales rapportées sous un type d'événement donné.